

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le quatorze janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'Abbaretz dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2021

Étaient Présents : Mmes L. GUITTONNEAU, C. CADOREL, M. MARSAC, S. BURON, C. BOISSEAU, S. MALLET, S. BOULDET, L. OLIVE
Mrs P. THIÉRIÉ, T. ROGER, Y. RIOT, H. BOISTEAU, D. FORGET, J. HAMON, T. MORTIER, F. GUILLOSSOU, F. TEXIER

Excusée : Madame H. GÉRARD ayant donné procuration à J. HAMON

Secrétaire : Monsieur David FORGET

N° 2021 – 01 – CM 01 – D7

Avis du Conseil Municipal sur la demande d'extension de l'élevage porcin de Monsieur François HUREL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur François HUREL exploite un atelier porcin sur la commune d'Abbaretz au lieu-dit « La Herminière ». Il est autorisé à exercer son activité pour un élevage de porcs de 60 reproducteurs, 160 places de post-sevrage, 360 places d'engraissement et 4 cochettes soit 576 animaux équivalents depuis les 19 juin 2012 avec une partie autorisée à moins de 100 mètres d'un tiers. Il n'exploite pas de terre.

L'élevage après-projet comptera 1 364 animaux équivalents (AE) répartis comme suit :

- 120 reproducteurs (360 AE)
- 12 cochettes (12AE)
- 360 places de post-sevrage (72AE)
- 920 places d'engraissement (920AE)

L'assemblée doit donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- par 7 Abstentions (C. CADOREL, L. GUITTONNEAU, S. MALLET, F. TEXIER, M. MARSAC, H. BOISTEAU, J-P. POSSOZ) et 12 voix POUR,
- émet **un avis favorable** sur ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les dits jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le 09 Février 2021



Le Maire,

Jean-Pierre POSSOZ